

ANNEXE

ÉTAT DES LIEUX LOGEMENT NON MEUBLÉ

ÉTAT DES LIEUX — Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 relative aux rapports locatifs

Entrée	Sortie	
Date d'entrée : / /	Date d'entrée : / /	Sortie : / /

Adresse du logement :

.....

L'état des lieux doit être établi de façon contradictoire entre les deux parties lors de la remise des clés au locataire et lors de leur restitution en fin de bail, conformément à l'article 3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989. Il fait partie du contrat de location, dont il ne peut être dissocié. L'état des lieux d'entrée peut être complété par le locataire dans les 10 jours suivant sa tenue (et pendant le 1er mois de chauffe pour les éléments de chauffage).

Le bailleur (ou son mandataire) :

Nom (ou dénomination) :

Domicile (ou siège social) :

.....

Le locataire :

Nom :

Si état des lieux de sortie, nouvelle adresse :

.....

Chauffage : collectif individuel électrique gaz fioul autre :

Eau chaude sanitaire : collectif individuel électrique gaz fioul autre :

Nombre de radiateurs : Chaudière : Chauffe-eau :

Type de clé	Nombre et commentaires	Type de clé	Nombre et commentaires
Clés d'immeuble		Clés porte d'entrée	
Boîtes aux lettres		Clés cave	
Badge ou clé portail		Parking	
Autre :		Autre :	

État des pièces - Compléter la colonne « État » avec les lettres **M** (mauvais), **P** (passable), **B** (bon), **TB** (très bon).

Entrée	Description / détails	État entrée	État sortie
Porte			
Sonnette ou interphone			
Mur			
Sol			
Vitrage et volets			
Plafond			
Éclairage et interrupteurs			
Prises électriques (Nombre :)			

Séjour - salle à manger	Description / détails	État entrée	État sortie
<i>Mur</i>			
<i>Sol</i>			
<i>Vitrage</i>			
<i>Plafond</i>			
<i>Éclairage et interrupteurs</i>			
<i>Prises électriques</i> (Nombre :)			

Cuisine	Description / détails	État entrée	État sortie
<i>Mur</i>			
<i>Sol</i>			
<i>Vitrage et volets</i>			
<i>Plafond</i>			
<i>Éclairage et interrupteurs</i>			
<i>Prises électriques</i> (Nombre :)			
<i>Placards et tiroirs</i>			
<i>Évier et robinetterie</i>			
<i>Plaques de cuisson et four</i>			
<i>Hotte</i>			
<i>Électroménager</i>			

Chambres	Description / détails			État entrée			État sortie		
	Chambre 1	Chambre 2	Chambre 3	1	2	3	1	2	3
<i>Mur</i>									
<i>Sol</i>									
<i>Vitrage et volets</i>									
<i>Plafond</i>									
<i>Éclairage et interrupteurs</i>									
<i>Prises électriques</i>	(Nombre :)	(Nombre :)	(Nombre :)						

Salles de bain	Description / détails		État entrée		État sortie	
	Salle de bain 1	Salles de bain 2	1	2	1	2
<i>Mur</i>						
<i>Sol</i>						
<i>Vitrage et volets</i>						
<i>Plafond</i>						
<i>Éclairage et interrupteurs</i>						
<i>Prises électriques</i>	(Nombre :)	(Nombre :)				
<i>Lavabo et robinetterie</i>						
<i>Baignoire / douche</i>						
<i>WC</i>						

ENTRÉE

le : / /

à

Nom et signature du bailleur
(ou de son mandataire)

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :

Nom et signature du locataire

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :

SORTIE

le : / /

à

Nom et signature du bailleur
(ou de son mandataire)

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :

Nom et signature du locataire

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé » :

	Électricité	Gaz	Eau	Internet	Assurance
Identification compteurs et relèves	N° compteur : Relève HP : Relève HC : Ancien occupant :	N° compteur : Relève :	Relève eau froide : Relève eau chaude :	Test éligibilité fibre optique et installation box Internet	Souscription contrat d'assurance habitation contre les risques locatifs

PLUS D'INFORMATIONS

• Site officiel d'information et de démarches administratives : www.service-public.fr

> rubrique *Fiches pratiques par événement de vie* > *Je déménage en France*

Vous pouvez contacter Allô Service Public. Attention : le service n'a pas accès aux dossiers personnels des usagers et ne peut donc pas renseigner sur leur état d'avancement.

Lundi : de 8h30 à 17h30 - Mardi : de 8h30 à 12h15 - Mercredi : de 8h30 à 12h15 - Jeudi : de 8h30 à 17h30 - Vendredi : de 13h à 16h15

Sur le site, il est possible de demander à être rappelé(e). Le service est gratuit. Les informateurs qui vous répondent appartiennent au ministère en charge du logement et de l'urbanisme.

• Site d'information du médiateur national de l'énergie, autorité publique indépendante : www.energie-info.fr

> rubrique *Déménagement, raccordement* > *Je déménage, j'emménage : les démarches pour l'électricité et le gaz naturel*

• Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)

144 boulevard de l'Europe - 76100 Rouen

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 - Accueil ouvert uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Consultations téléphoniques le matin de 9h à 12h30 au 02 35 72 58 50.

www.adil76.org

contactadil@adil76.org